



Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



Vigne

N°20
BILAN 2024
05/02/2025

Edition Limousin



Animatrice filière
Marion POMPIER
Chambre d'agriculture de la Corrèze
marion.pompier@na.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture de la Corrèze
k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :
Marion POMPIER ou
Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine,
avec l'appui de Stéphane LUCAS
Syndicat du Chasselas de MOISSAC

Directeur de publication
Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF - Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Limousin N°X du JJ/MM/AA »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

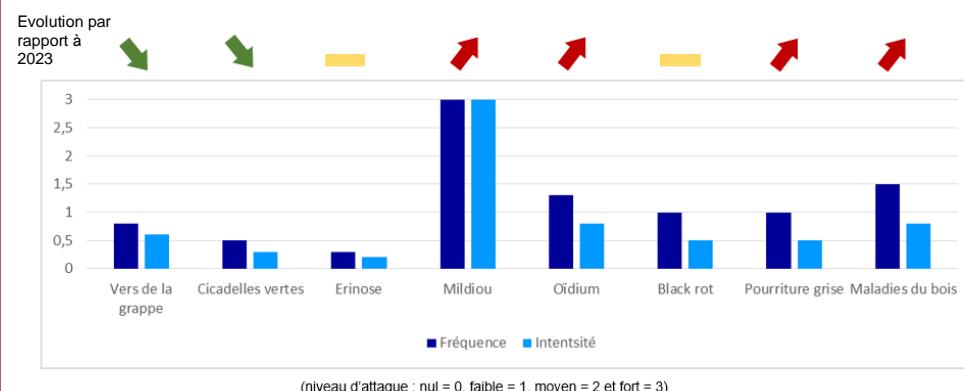
Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Bilan de campagne 2024

Fréquence et intensité d'attaque des bioagresseurs sur les parcelles du réseau BSV VIGNE LIMOUSIN pour la campagne 2024



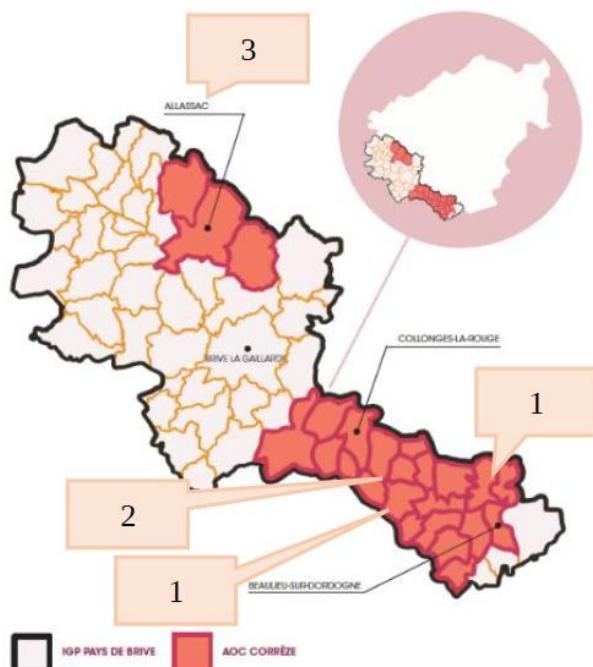
Dispositif d'observations 2024 et réseau d'observateurs

Le réseau de surveillance biologique du territoire pour la filière viticulture est en place depuis 2010. Il repose sur un réseau d'observations stable permettant la collecte hebdomadaire d'un socle d'informations afin d'établir une évaluation du risque sanitaire pour les principaux bioagresseurs de la vigne.

• Répartition spatiale des parcelles d'observations

Pour les vignobles du Limousin, le réseau compte :

- 9 parcelles de références :
 - o Verneuil sur Vienne (87) : Gamay et Pinot Noir
 - o Brivezac (19) : Chardonnay
 - o Branceilles (19) : Cabernet Sauvignon
 - o Saint Julien Maumont (19) : Sauvignon blanc et Cabernet franc
 - o Allassac (19) : Chardonnay, Chenin et Merlot
- Des parcelles flottantes, pour signaler une problématique à un instant T.



Les données d'observations sont collectées par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et par des viticulteurs observateurs.

→ La remontée des observations est un élément important pour la qualité de rédaction du BSV.

Bilan météorologique 2024

La pluviométrie de cette campagne a été particulièrement importante. Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, les cumuls de précipitations ont été de 1 249 mm pour Branceilles, de 1 347 mm pour Verneuil sur Vienne et de 1 426 mm pour Voutezac.

Les cumuls de pluies mensuelles sont excédentaires de septembre 2023 à mai 2024. Ils sont déficitaires à partir de juin 2024.

En termes de températures, la campagne 2023-2024 est l'une des plus chaudes recensées. Les températures moyennes ont été supérieures à la moyenne des 10 dernières années.

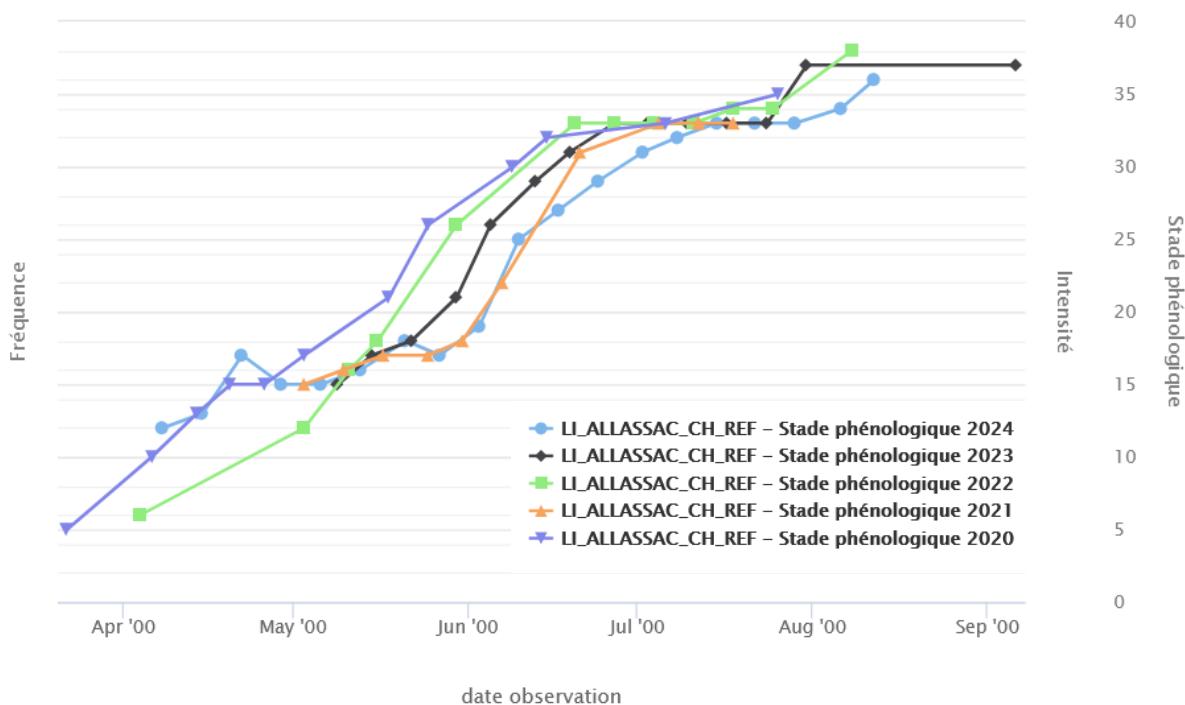
Les températures moyennes ont été nettement supérieures à la normale de septembre à mars puis comparable à la normale d'avril à fin août. Des épisodes de gel tardif ont marqué la fin du mois d'avril, impactant plus ou moins la végétation en fonction des secteurs.

Stades phénologiques

Le débourrement a démaré début avril comme les années précédentes. L'évolution de la vigne s'est poursuivie dans la normale jusqu'à la fin du mois où un épisode de gel à impacter le vignoble avec des dégâts plus ou moins importants en fonction des secteurs. A la suite de cet incident, la pousse de la végétation a été hétérogène.

La floraison s'est déroulée parfois en condition humide au cours du mois de juin. Le développement de la végétation s'est poursuivie pour atteindre le stade fermeture de la grappe fin juillet.

La véraison s'est enclenchée lentement début août et les premières vendanges ont débuté en première quinzaine de septembre.



Dégâts de gel © CA19

Entre le 19 et le 23 avril, des gelées matinales sont survenues sur l'ensemble des secteurs (Corrèze et Haute Vienne). Les dégâts ont été plus importants dans les secteurs de Brivezac, Branceilles et Verneuil sur Vienne.

Maladies

• Mildiou (*Plasmopara viticola*)

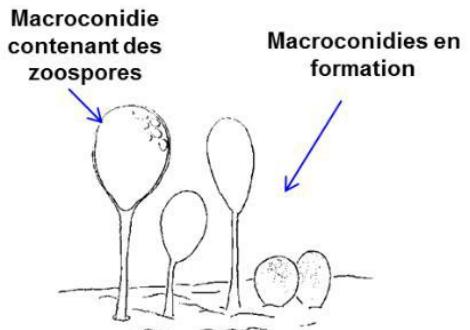
Suivi biologique des œufs d'hiver

L'objectif est de pouvoir anticiper les contaminations primaires, en déterminant la date de maturité des œufs d'hiver du mildiou et donc la période à laquelle les premières contaminations peuvent avoir lieu.

Les feuilles permettant de suivre cette maturité des œufs pour l'élaboration de l'édition «LIMOUSIN» proviennent des départements suivant : Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn. Il n'existe pas de dispositif spécifique de suivi pour les vignobles du Limousin. Les suivis démarrent dès début avril.

Ce suivi est réalisé à partir de fragments de feuilles de vigne préalablement sélectionnées (porteuses d'œufs d'hiver) dans le Lot, Gers, en Tarn-et-Garonne, en Haute-Garonne, et dans le Tarn pour l'édition «LIMOUSIN».

Au début du printemps, chaque semaine, des fragments sont récupérés et mis en conditions optimales (20°C et hygrométrie saturante). Ces fragments sont observés tous les jours afin de suivre l'évolution de la germination des œufs d'hiver de chaque lot.



Germination des oospores : formation de macroconidies émergeant d'un fragment de feuille de vigne

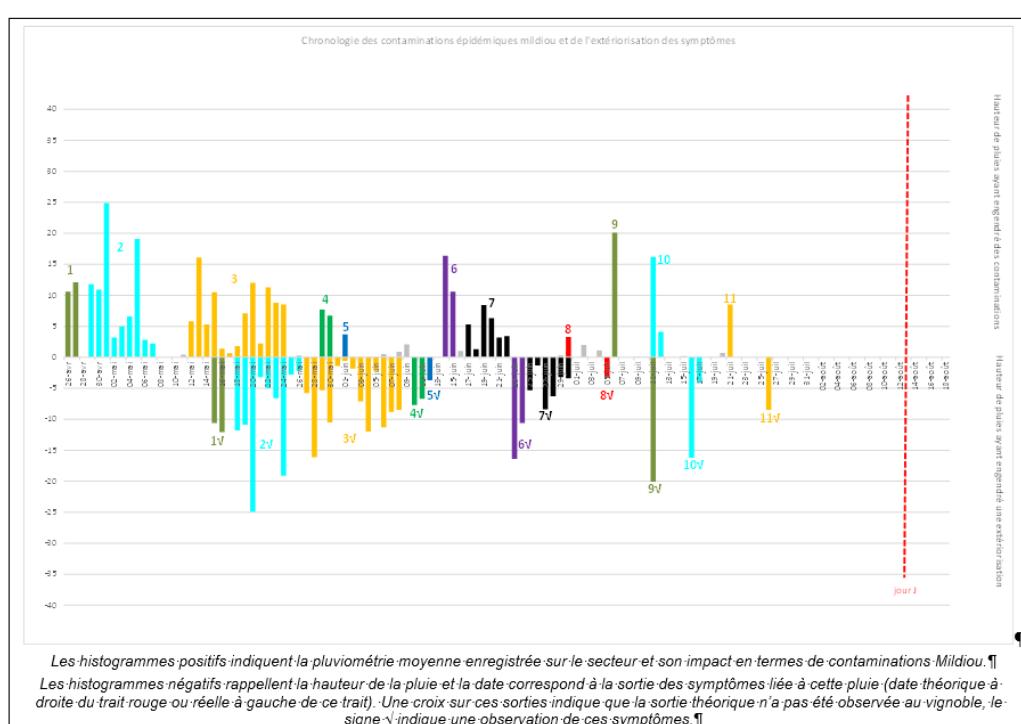
✓ Début de saison

Le suivi de maturité des « œufs d'hiver » réalisé en conditions extérieures et complété par la donnée du modèle a indiqué une maturité des œufs autour du 15 avril.

Des pluies significatives du printemps ont engendré les 1^{ères} contaminations épidémiques entre fin avril et les premières tâches de mildiou sur feuille ont été observées le 6 mai.

✓ Déroulement de la saison

Par la suite, chaque pluie a engendré de nouvelles contaminations épidémiques qui se sont traduites sur le terrain par des sorties de symptômes, d'abord sur les feuilles puis de manière très précoce sur les grappes.



Rot gris © CA19

Chronologie des pluies contaminantes et des sorties de symptômes

Le Mildiou a de nouveau fortement impacté le déroulé de la campagne 2024 et a pénalisé le niveau de rendement. Certains cépages, plus sensibles, comme le Merlot, ont été très impactés avec parfois une perte totale de récolte.

- **Black rot** (*Guignardia bidwellii*)

Les pluies présentes tout au long de la saison ont engendré une pression Black rot assez forte dès le début de la saison. Les 1ères sorties ont été observées fin mai suite aux contaminations survenues lors des pluies de fin avril.

La pression en Black rot a été présente dès le début de la saison. Sur les parcelles de référence, l'expression de la maladie est restée globalement faible.

Il est à noter que les symptômes de Black rot sur grappe ont été sûrement sous-estimés en raison de la forte dégradation de la vendange par le Mildiou. Les symptômes peuvent être confondus avec le Mildiou sans une observation attentive (présence de pycnides sur les baies momifiées).



Black rot
© CA19

- **Oïdium** (*Erysiphe necator*)

Les premières expressions de la maladie ont été sur feuille et rameaux à partir de mi-juin. La sortie sur grappes ont été visibles à partir de début juillet dans les parcelles à historique et sur les cépages sensibles. Au final, la pression est restée faible. Les symptômes sont restés localisés à certaines parcelles.



Oïdium © CA19

- **Botrytis** (*Botrytis cinerea*)

Sur notre réseau de parcelles, quelques dégâts de Botrytis sur feuille se sont exprimés au printemps. Il s'est développé sur les cépages sensibles à partir de septembre.



- **Maladies du bois** (*Botrytis cinerea*)

Les maladies du bois sont toujours très présentes au vignoble.

RAVAGEURS

- **Vers de la grappe**

En Corrèze, la confusion sexuelle n'est à ce jour pas mise en place sur le vignoble. Comme les autres années, la pression est restée faible.



Observation de pontes et de perforations sur baies © Phloème et Vitivista

- **Cicadelles vertes** (*Empoasca vitis*)

Les populations larvaires ont été peu présentes tout au long de la campagne. Une augmentation des populations larvaires a été observée en fin de saison mais le seuil n'a pas été atteint. Quelques grillures ont été visibles en fin de saison sur certains cépages sensibles mais l'impact est resté limité.

En conclusion, cette année la pression a été faible.

Larves de Cicadelles vertes à différents stades © Vitivista



AUTRES OBSERVATIONS

Erinose (*Colomerus vitis*) : Les symptômes foliaires sont apparus dès l'étalement des premières feuilles. La pousse ayant été ensuite rapide, les symptômes sont restés localisés à quelques parcelles. De nouveaux symptômes sont apparus début de l'été avec la remontée des populations estivales. Globalement l'érinose n'aura pas eu d'impact.

Cochenilles lécanines (*Parthenolecanium corni*) : Elles ont été ponctuellement observées dans les parcelles à historiques. Il n'y a pas à ce jour de nuisibilité directe sur le vignoble.

Cigarier (*Bysticus betulae*) : Toujours quelques rares individus ont été signalés durant la campagne. Leur nuisibilité est quasi-nulle et ne nécessite aucune gestion spécifique.



Erinose © CDA 19

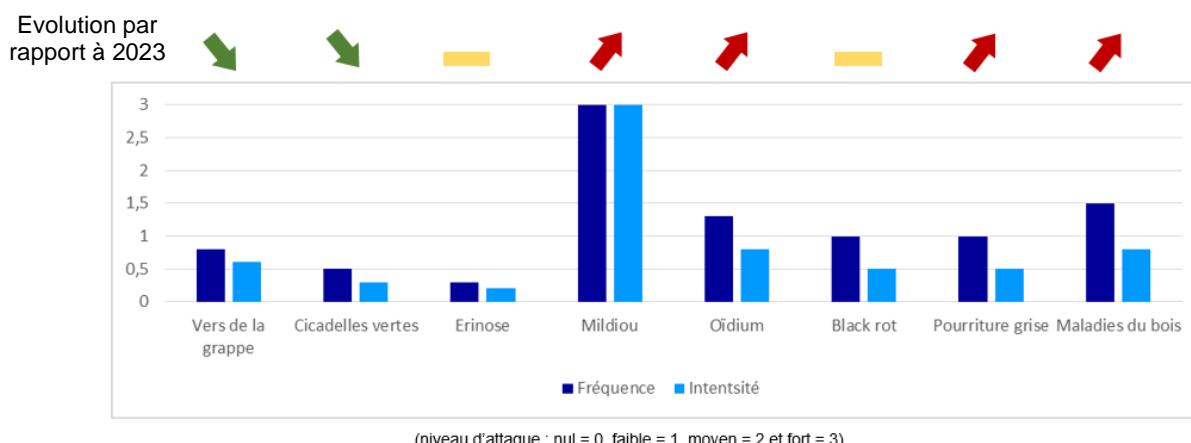


Cochenilles © CDA19



Cigarier © CDA19

Fréquence et intensité d'attaque des bioagresseurs sur les parcelles du réseau BSV VIGNE LIMOUSIN pour la campagne 2024



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze, le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze et les producteurs du groupe 30000 VITI CORREZE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

"Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité".